

Le contrat n'est pas respecté ?



Pas de panique. Vous avez une boîte à outils pour agir.

Votre Réussite, Notre Objectif.

Bonjour à tous.

Aujourd'hui, on aborde un sujet qui peut sembler complexe : que faire quand un contrat n'est pas exécuté ? On sait que le jargon juridique peut faire un peu peur. Notre mission est simple : vous donner des outils clairs, concrets et puissants que vous utiliserez toute votre carrière. Considérez-nous comme vos guides.

À la fin de cette session, vous saurez exactement comment réagir et vous vous sentirez plus en confiance.

Prêts à ouvrir la boîte à outils ?

Le Scénario Classique : Votre Fournisseur Fait Défaut.



Vous avez commandé
des pièces essentielles
pour votre production.



La date de livraison
est dépassée.



Votre activité est
bloquée.



Votre propre client
s'impatiente.

Ce sentiment d'impuissance ? On va le transformer en un plan d'action concret.

Face à l'inexécution, 5 outils à votre disposition.

Le Code civil vous donne un véritable arsenal de solutions. Pensez-y comme une boîte à outils. Chaque situation a son outil, et parfois, il faut en utiliser plusieurs pour bien faire le travail.



L'Exception
d'inexécution



L'Exécution
forcée en nature



La Réduction
du prix



La Résolution
du contrat



Les
Dommages-intérêts

OUTIL N°1 - LE BOUCLIER : L'Exception d'inexécution

« Tu ne livres pas ? Je ne paie pas. »



C'est quoi ?

Le droit de suspendre votre propre obligation (par exemple, le paiement) tant que l'autre partie n'a pas rempli la sienne. C'est votre première ligne de défense.

Exemple concret

Votre fournisseur ne vous livre pas les marchandises commandées à la date prévue. Vous pouvez légitimement suspendre votre paiement jusqu'à la livraison.

OUTIL N°2 - LE MARTEAU : L'Exécution forcée en nature

« Je veux ce qui m'est dû, point final. »



C'est quoi ?

Obliger l'autre partie, en passant par la justice si nécessaire, à exécuter exactement ce qui était prévu dans le contrat.

Exemple concret

Un client refuse de payer sa facture malgré vos relances. Vous pouvez saisir la justice pour obtenir une saisie sur son compte bancaire et forcer le paiement.

OUTIL N°3 - LA BALANCE : La Réduction du prix

« Le travail n'est pas parfait, le prix non plus. »



C'est quoi ?

Si l'exécution est imparfaite (défauts, qualité moindre), vous pouvez accepter la prestation mais exiger une diminution du prix proportionnelle au manquement constaté.

Exemple concret

Vous commandez des meubles sur mesure. Ils sont livrés avec des défauts mineurs qui n'empêchent pas leur utilisation. Vous pouvez les garder, mais demander une réduction de prix pour compenser.

OUTIL N°4 - LES CISEAUX : La Résolution du contrat

« On arrête tout. Le contrat est terminé. »



C'est quoi ?

Mettre fin au contrat en raison d'une inexécution *suffisamment grave*. C'est comme si le contrat n'avait jamais existé, et on doit restituer ce qui a déjà été reçu.

Exemple concret

Une agence de communication engage un influenceur pour une campagne, mais celui-ci ne publie aucun contenu convenu. L'agence peut notifier la résolution du contrat pour ce manquement grave.

OUTIL N°5 - LA COMPENSATION : Les Dommages-intérêts

« Votre erreur m'a coûté. Réparez le préjudice. »



C'est quoi ?

Une somme d'argent versée pour compenser le préjudice (financier, commercial, moral) que vous avez subi à cause de l'inexécution du contrat.

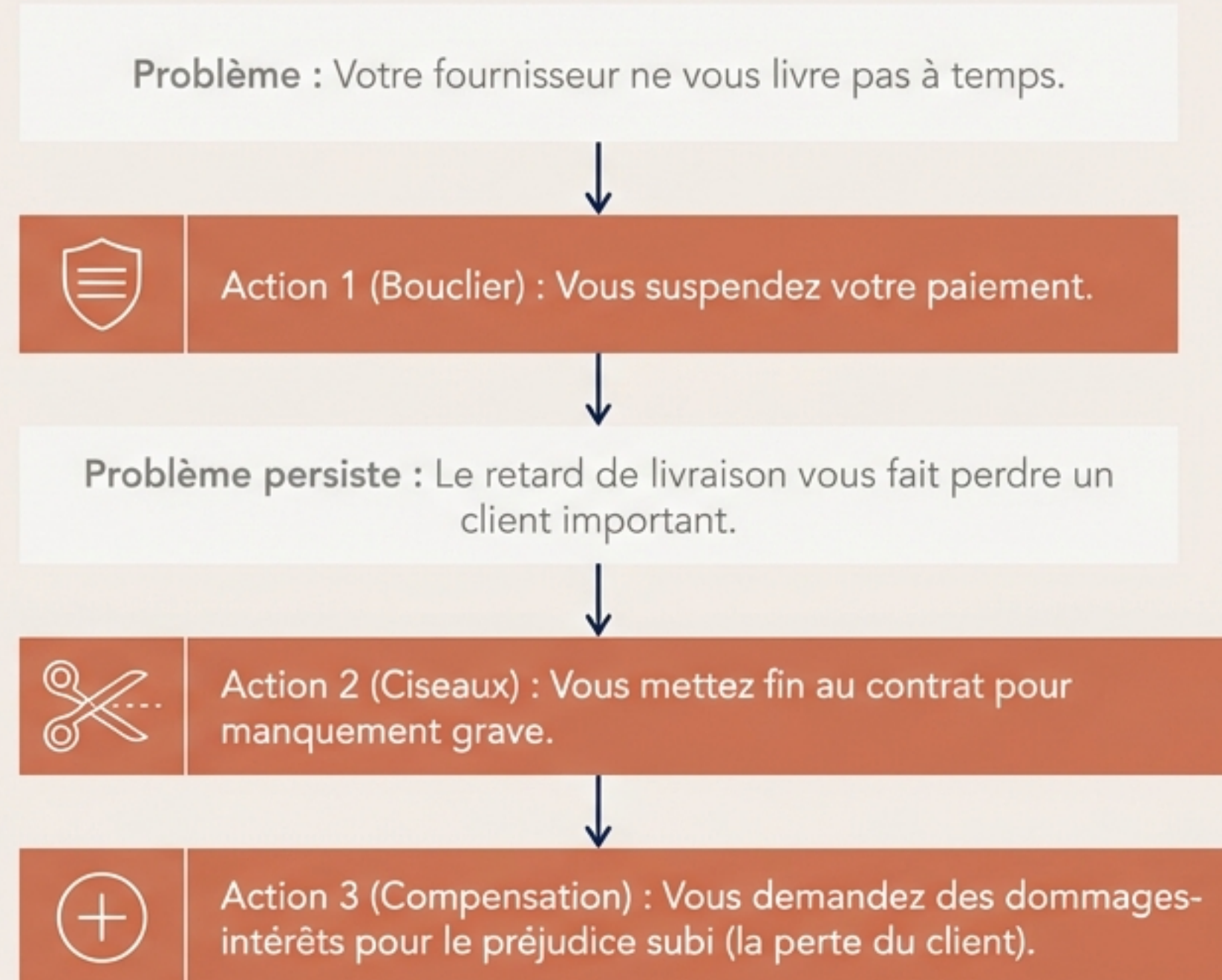
Le plus

Cet outil est un super-pouvoir ! Il peut presque toujours être combiné avec les autres.

Important en out ces Avenir Next Regular.

Le Geste d'Expert : Combiner Vos Outils

L'erreur à éviter : penser qu'il faut en choisir un seul. Le vrai pouvoir est dans la combinaison.



Pour y voir encore plus clair : l'analogie de la commande en ligne.



- On a tous déjà commandé un repas. C'est exactement la même logique :
 - **Pas de livreur ?** Vous ne payez pas. (→ Exception d'inexécution)



- **Plat froid ou non conforme ?** Vous demandez un remboursement partiel (→ Réduction du prix) ou un nouveau plat (→ Exécution forcée).



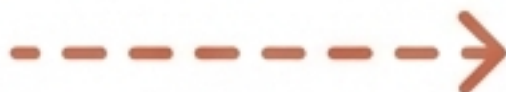
- **Commande totalement ratée ?** Vous annulez tout et êtes remboursé. (→ Résolution)



- **Vos invités sont partis le ventre vide ?** Vous pouvez demander un geste commercial en plus pour le désagrément. (→ Dommages-intérêts)

Le saviez-vous ?

Le pouvoir du créancier a été renforcé.



Pour les plus curieux :

avant la réforme de 2016 et certains arrêts clés (comme en 2011), il fallait presque toujours passer devant un juge pour mettre fin à un contrat.

Aujourd'hui, la loi vous fait davantage confiance. En cas de manquement grave, vous, en tant que créancier, avez plus de pouvoir pour agir directement et unilatéralement. C'est un vrai changement de philosophie !

Votre Mémo-Carte : Les 5 Outils Clés en Main



Exception d'inexécution

Je suspends
mon obligation.



Exécution forcée

J'exige ce qui
est prévu.



Réduction du prix

Je paie le juste
prix pour une
prestation
imparfaite.



Résolution

On annule tout.



Dommages- intérêts

Je demande
réparation pour
mon préjudice.

N'oubliez pas : ils sont souvent cumulables !

De la théorie à votre carrière : un atout majeur pour vous.

Maîtriser ces outils, ce n'est pas juste pour l'examen. En entreprise, vous ne serez jamais passif face à un problème contractuel. Vous saurez :

- ✓ **Défendre les intérêts** de votre société avec précision.
- ✓ **Négocier** avec assurance face à un partenaire défaillant.
- **Gagner en crédibilité** et en leadership au sein de votre équipe.

C'est ce qui fait la différence entre un bon technicien et un excellent professionnel. Soyez fiers du chemin parcouru.



Envie d'approfondir ?

Les outils que nous avons vus s'inscrivent dans des principes fondamentaux du droit des contrats. Si le sujet vous intéresse, vous pouvez explorer :

- Le principe de la **force obligatoire du contrat** (art. 1103 C. civ.) : pourquoi un contrat est "la loi des parties".
- L'exigence de **bonne foi** (art. 1104 C. civ.) : l'obligation de se comporter loyalement.
- Les différentes formes de **responsabilité contractuelle**.

